

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11/04/2024

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.
(Budget annexe "GEMAPI")

Le Conseil de Communautaire,

réuni sous la présidence de Monsieur **Francis CHABALIER**, Président

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif faisait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **128 099, 66 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement	6 925, 00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement : - 6 924, 53 €	
Reste à réaliser en dépenses : - 0, 00 €	- 6 924, 53 €
Reste à réaliser en recettes : + 0, 00 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (A)	128 099, 66 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2023	
① Exécution du virement à la section d'investissement (Titre au 1068)	6 924, 53 €
② Affectation complémentaire en réserves	
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	121 175, 13 €
+ 002	
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2023	
Déficit à reporter	0, 00 €
- 002	

Fait à Langogne, le 11/04/2024

Délibéré par le Conseil Communautaire le 11/04/2024,

Le Président,


Francis CHABALIER

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	26
Pouvoirs	7
VOTES : Abt : 0 Contre : 0 Pour : 26	
Date de convocation : 02/04/2024	